



Le béluga du Saint-Laurent : gardons nos
distances pour participer à la protection de cette
espèce en voie de disparition

Feuillelet d'information

Saison 2017



Réseau d'observation de mammifères marins (ROMM)
43, rue Alexandre, suite 100
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 2W2

Téléphone : **418 867-8882 poste 205** (direction générale)
Télécopieur : **418 867-8732**
Courriel : info@romm.ca
Site Internet : www.romm.ca

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.
This project was undertaken with the financial support of the Government of Canada.



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Avec la participation du parc marin Saguenay-Saint-Laurent



Mise en contexte

Que l'on soit en kayak de mer, en bateau à voile ou à moteur, les navigateurs qui se retrouvent dans l'estuaire du Saint-Laurent sont en plein cœur de l'habitat du béluga du Saint-Laurent. En effet, de Saint-Jean-Port-Joli aux îles du Bic sur la rive sud de l'estuaire, il est fréquent pour eux de rencontrer des bélugas, en particulier des femelles et leurs petits. En fait, la haute saison de navigation de plaisance coïncide avec la période où les femelles donnent naissance, nourrissent et élèvent les nouveau-nés. C'est une période cruciale pour la survie des jeunes bélugas.

Depuis les sept dernières années, une quinzaine de bélugas sont retrouvés échoués sur les berges du Saint-Laurent, dont plusieurs femelles ayant eu des complications avant ou après la naissance de leurs petits, de même que des nouveau-nés. Selon les derniers estimés, la population de bélugas du Saint-Laurent n'est plus que de 900 individus et elle diminue de 1 à 1,5 % chaque année. L'espèce a même été officiellement reconnue comme étant une espèce en voie de disparition par le gouvernement fédéral. Elle a été inscrite en mai 2017 à la *Loi sur les espèces en péril* au Canada et des mesures ont été prises de manière à protéger l'habitat de l'espèce.

C'est donc pour cette raison que depuis quelques années, Pêches et Océans Canada (MPO) a lancé une campagne de sensibilisation destinée aux plaisanciers sur les bonnes pratiques à adopter en présence de bélugas. Réalisée en collaboration avec le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (PMSSL), le Réseau d'observation de mammifères marins (ROMM) et le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM). En tant que pourvoyeur d'activité de kayak de mer, vous pouvez unir votre voix à la nôtre de manière à divulguer les bonnes pratiques à adopter en kayak de mer en présence de bélugas. Vous trouverez donc dans les pages suivantes des informations sur le béluga du Saint-Laurent, les causes de son déclin et les bonnes pratiques à adopter en leur présence.



Un béluga nouveau-né et sa mère © Sonia Giroux, ROMM

Fiche technique de l'espèce

Béluga (population de l'estuaire du Saint-Laurent)

Delphinapterus leucas

Général :

- Noms vernaculaires : marsouin blanc ou bélouga
- Longueur : 3 à 4,5 m, jusqu'à 5 m.
- Poids : 0,7 à 1,5 t, jusqu'à 2 t.
- Temps de plongée moyen : entre 2 à 15 minutes.
- Souffle : peu visible.
- Population : environ 900 individus dans le Saint-Laurent (80 000 dans le monde).
- Statut accordé au COSEPAC : En voie de disparition (novembre 2014).
- Inscription à la *Loi sur les espèces en péril* (mai 2017)
- Longévité : jusqu'à 60 ans

Reproduction :

- Maturité sexuelle : la femelle entre 8 et 14 ans, le mâle entre 16 et 18 ans
- Accouplement : a lieu entre avril et juin
- Gestation : de 12 à 15 mois
- Mise bas : se déroule de juin à septembre
- Allaitement : de 20 à 30 mois
- Jeune : à la naissance, le nouveau-né est de couleur café au lait. Il devient ensuite gris-bleu jusqu'à l'âge de 2 ans (bleuвет) pour devenir blanc à l'âge adulte, vers 8 à 12 ans.

Note : Le béluga est la seule espèce de cétacés qui réside à l'année dans le Saint-Laurent. À la place de la nageoire dorsale, il possède une crête dorsale adaptée aux eaux glaciales de l'Arctique.



La biologie de l'espèce

Les bélugas sont de petits cétacés à dents nommés parfois « marsouins blancs » dans le langage régional courant. Contrairement aux autres cétacés qui visitent le Saint-Laurent en quête de nourriture et qui repartent à l'automne comme le font les oiseaux migrateurs, le béluga y vit à l'année. La carte présente en l'annexe 1 montre la répartition du béluga dans les eaux du Saint-Laurent. Les eaux moins profondes et un peu plus chaudes de la rive sud, de même que certaines baies sur la Côte-Nord, constituent des endroits de prédilection pour les femelles accompagnées de veaux ou de juvéniles. Ainsi, au Kamouraska, à Rivière-du-Loup, à Trois-Pistoles et au Bic, si vous croisez des bélugas, il est fort probable que ce soit un troupeau de femelles accompagnées de jeunes. Elles utilisent le secteur pour s'alimenter, donner naissance à leurs petits, allaiter et s'alimenter. Il est donc important de les laisser tranquilles de manière à ce qu'ils puissent effectuer les activités essentielles à leur survie. Les bélugas sont curieux et vont vous voir lorsque vous arrêtez votre embarcation au milieu d'un troupeau. Toutefois, le temps qu'ils passent avec vous, ils ne le passent pas à s'occuper de leurs jeunes. Le dérangement cumulatif peut être une grande nuisance, voire même l'une des causes de mortalité chez les jeunes et les femelles gestantes.

Une espèce originaire de l'Arctique

Tout comme l'ours polaire, le renard arctique et la grande oie des neiges, le béluga est un animal d'origine arctique. Sa couleur blanche comme neige lui permet de se confondre dans le paysage. Sa peau est épaisse et une crête dorsale remplace la nageoire dorsale, lui permettant de briser les fines couches de glace pour respirer en surface. Le seul autre endroit au monde où l'on peut observer le béluga est dans les eaux côtières de l'océan Arctique où l'on retrouve 6 populations distinctes (voir l'annexe 2). Mais pourquoi avons-nous une espèce arctique vivant à l'année dans les eaux du Saint-Laurent? Pour bien comprendre, il faut faire un voyage dans le temps et remonter jusqu'à la dernière glaciation qui a eu lieu il y a plus de 10 000 ans. À cette époque, en Amérique du Nord, le Canada et une bonne partie des États-Unis étaient recouverts par des centaines de mètres de glace. Les bélugas et autres espèces animales étaient alors présents dans les endroits libres de glace, ce qui correspond à des latitudes plus près de l'équateur. À la fin de la dernière ère glaciaire, les espèces nordiques sont remontées vers le nord, suivant la fonte glaciaire. Sur le chemin de la fonte, une partie de la population est demeurée dans le Saint-Laurent et s'y est adaptée pour survivre adéquatement aux conditions alors que d'autres individus ont poursuivi leur chemin jusque dans l'Arctique.

Un cétacé à dents tout blanc!

Il existe deux grands groupes de cétacés, les cétacés à fanons (mysticètes) et les cétacés à dents (odontocètes). Les bélugas appartiennent à ce dernier groupe. Chez les mysticètes, les fanons remplacent les dents. Ils sont disposés en deux rangs parallèles de chaque côté de la mâchoire supérieure. Selon l'espèce, on compte entre 400 et 900 fanons au total. D'origine épidermique, un fanon est constitué de deux lames cornées faites de kératine (même matériel que nos cheveux et nos ongles) qui emprisonnent une série de poils très durs. Les poils des fanons s'entremêlent, formant un filtre à travers lequel l'eau peut s'écouler facilement, mais qui retiendra efficacement les organismes de petite taille tels que le krill, les copépodes, les petits poissons tels que le lançon, le hareng juvénile et le capelan. Le régime alimentaire varie selon l'espèce de baleine. Par exemple, le rorqual bleu s'alimente presque exclusivement de krill, un petit crustacé appartenant à la famille des euphausiacés. On regroupe sous le terme « krill » au minimum 85 espèces. En Arctique et dans le nord de l'océan Atlantique, il s'agit principalement de *Meganyctiphanes norvegica*. Cette espèce, mesurant de 6 à 7 mm et pesant en moyenne 2 grammes, se regroupe en essaim de plusieurs tonnes. Tadoussac est reconnu comme un endroit où prolifère abondamment le krill et c'est la principale raison qui attire les grands cétacés à fanons à cet endroit.

Quant aux odontocètes, leur régime alimentaire est très varié. Il se compose de poissons, de mollusques comme les calmars, de crustacés et autres invertébrés marins. Les odontocètes ont des dents qui ne sont pas différenciées. Elles sont habituellement toutes semblables et servent à la préhension. Ils avalent ensuite leurs proies, sans les mâcher. Le béluga capture ses proies par succion près du fond. Il se nourrit ainsi de poissons de fond, d'anguilles et d'invertébrés marins comme les crustacés, les poulpes et les vers marins. Il s'alimente aussi dans la colonne d'eau d'espèces fourragères de poissons comme le hareng, le capelan et le lançon. Le béluga, comme de nombreuses espèces de cétacés à dents, forme des groupes d'individus ayant une structure sociale complexe, collaborant entre eux pour la chasse et la défense mutuelle.

Saviez-vous que...

Les odontocètes sont les seuls animaux, avec les chauves-souris et certaines musaraignes, capables d'écholocation? Tel un sonar, ils peuvent repérer leurs proies et s'orienter en analysant les échos des ultrasons qu'ils émettent.

Le déclin de l'espèce

La taille de la population de bélugas dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent était estimée à 10 000 individus au début du siècle. La chasse effectuée par le passé explique en grande partie le déclin de la population qui s'était stabilisée autour de 1 000 individus suivant son arrêt en 1979. Cependant, depuis le début des années 2000, la population montre des signes d'importants changements démographiques, incluant un taux de mortalité accru chez les nouveau-nés et une diminution de la proportion des jeunes individus dans la population.

À l'automne 2013, les scientifiques¹ qui travaillent sur le béluga du Saint-Laurent ont sonné l'alarme. Selon les derniers estimés, la population de bélugas du Saint-Laurent n'est plus que de 900 individus et elle diminue de 1 à 1,5 % chaque année. L'espèce a donc été désignée « en voie de disparition » en novembre 2014 par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (www.cosewic.gc.ca). Elle a même été officiellement reconnue comme étant une espèce en voie de disparition par le gouvernement fédéral depuis mai 2017. Ainsi, elle est désormais inscrite à la *Loi sur les espèces en péril* au Canada et des mesures ont été prises de manière à protéger l'habitat de l'espèce.

Depuis les sept dernières années, une quinzaine de bélugas sont retrouvés échoués sur les berges du Saint-Laurent, dont plusieurs femelles ayant eu des complications avant ou après la naissance de leurs petits, de même que des nouveau-nés. En effet, les relevés photographiques indiquent que la proportion de jeunes de 0 à 1 an a décliné depuis la fin des années 1990. De plus, les femelles adultes meurent plus jeunes et il y a plus de mortalités de femelles liées à des complications lors de la naissance de leur jeune.

Les scientifiques ont enregistré trois années de mortalités inhabituelles chez les nouveau-nés. En 2008, 2010 et 2012, ce sont respectivement 8, 8 et 16 nouveau-nés qui ont été retrouvés morts alors que ce chiffre se maintenait de 0 à 3 depuis 1982. En 2008, les mortalités coïncident avec un épisode de « marée rouge », c'est-à-dire une prolifération d'algues toxiques. Les mortalités de 2010 et 2012 demeurent inexpliquées, mais coïncident avec des hivers de très faible couvert de glace et des étés très chauds et secs.

¹ Les équipes scientifiques impliquées dans le suivi du béluga sont affiliées à l'Institut Maurice-Lamontagne de Pêches et Océans Canada (IML-MPO), Parcs Canada dans le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM), l'Institut national d'écotoxicologie du Saint-Laurent (INESL), la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et le Centre québécois sur la santé des animaux sauvages (CQSAS).

En 2013, ce sont 17 carcasses de bélugas, dont 4 veaux qui ont été retrouvés morts.

En 2014, le bilan était de 11 bélugas, dont 6 veaux.

En 2015, sur les 14 carcasses retrouvées, 6 sont des nouveau-nés et 3 sont des femelles mortes en couche (signes de mise à bas récente ou de complication).

En 2016, un total de 14 individus ont été retrouvés morts, dont une majorité de femelles et de jeunes.

Causes possibles → le déclin coïncide avec des changements importants dans l'environnement des bélugas :

- Changements écologiques : hausse de la température de l'eau, diminution du couvert de glace, diminution de certaines proies.
- Contamination : augmentation rapide d'une nouvelle famille de contaminants jusqu'au début des années 2000 (PBDE) et concentrations élevées d'autres composés chimiques toxiques.
- Bruit et dérangement : augmentation du trafic (maritime, croisiériste, plaisance, etc.) dans l'estuaire moyen et dans le Saguenay, qui font partie de l'habitat essentiel pour les femelles et les jeunes.

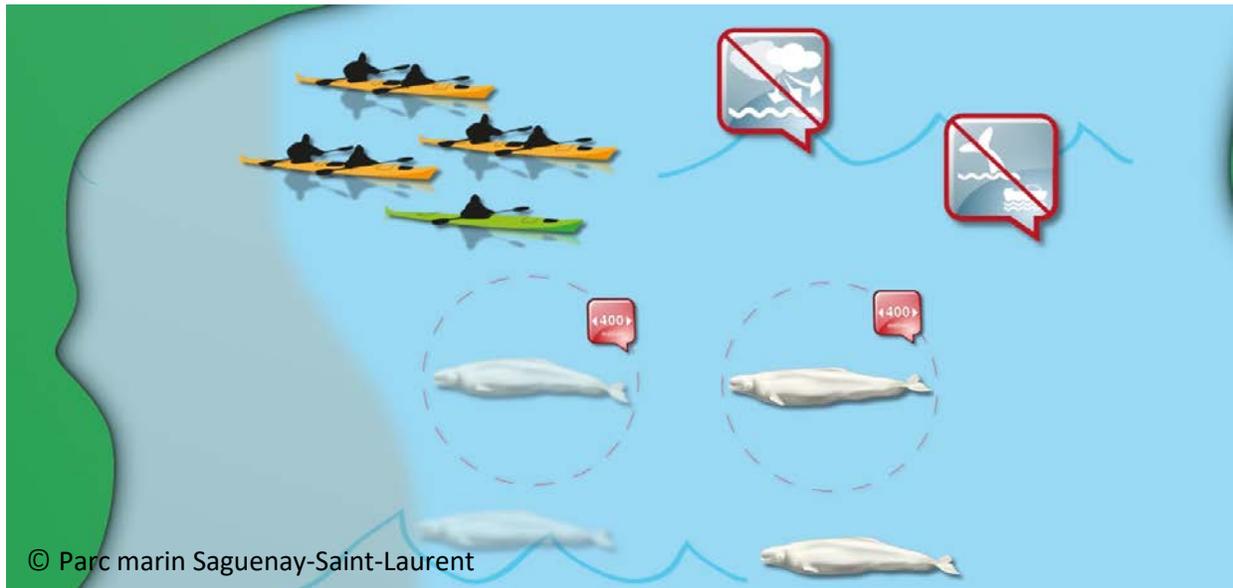
La navigation de plaisance et les activités d'observation en mer peuvent déranger les bélugas et nuire à leur rétablissement. Qui plus est, des conditions météorologiques favorables à une hausse des activités de navigation de plaisance peuvent engendrer une plus forte perturbation des femelles et de leur jeune durant une période sensible.

Dans le parc marin, les activités d'observation des baleines sont règlementées depuis 2002. L'objectif de cette réglementation élaborée de concert avec l'industrie d'observation est de réduire le dérangement et les risques de collisions, pour le béluga et les autres baleines. Or, il faut noter que le béluga est exclu des espèces ciblées pour l'observation en mer. À l'embouchure du Saguenay, bien que les bélugas y soient nombreux, le suivi des activités en mer effectué par Parcs Canada démontre qu'ils sont très rarement ciblés pour l'observation (dans ce secteur, environ 2% des observations de baleines portent sur les bélugas). C'est une façon concrète d'aider à protéger les bélugas.

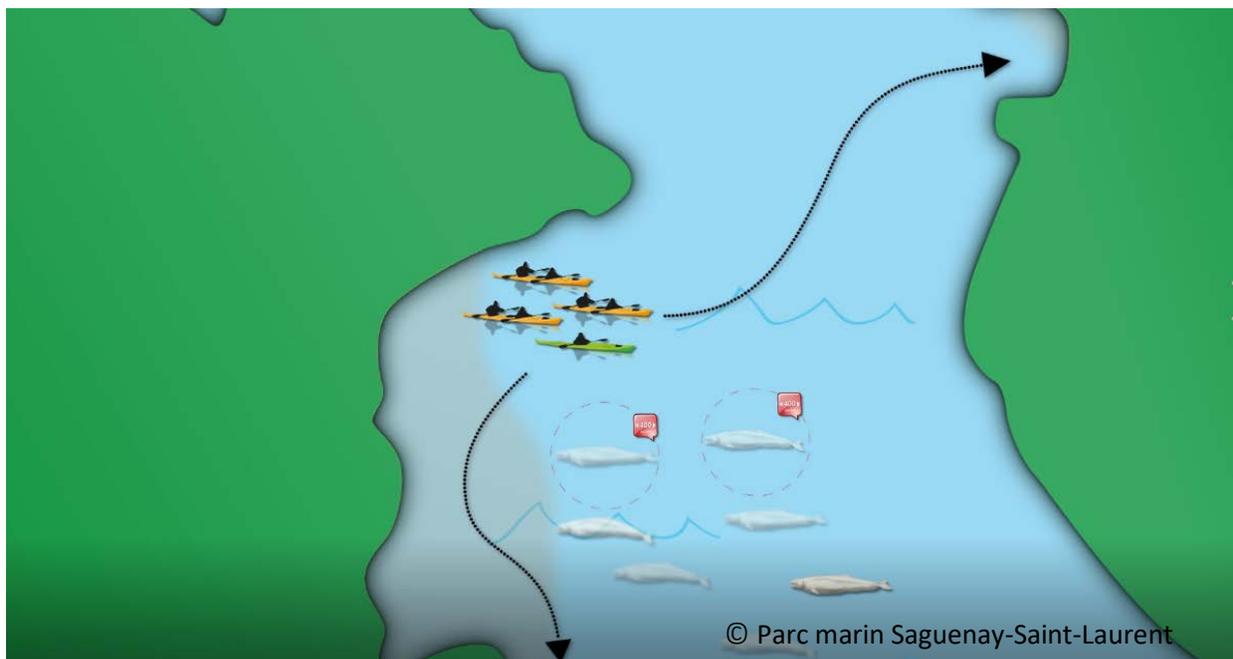
Sur la rive sud de l'estuaire, des campagnes de sensibilisation demandant aux plaisanciers et aux pourvoyeurs d'activités d'observation en mer de garder une distance de 400 mètres des bélugas et de ne pas arrêter l'embarcation dans un troupeau de bélugas. Consultez la section suivante pour en savoir davantage sur le sujet.

Les bonnes pratiques en kayak de mer

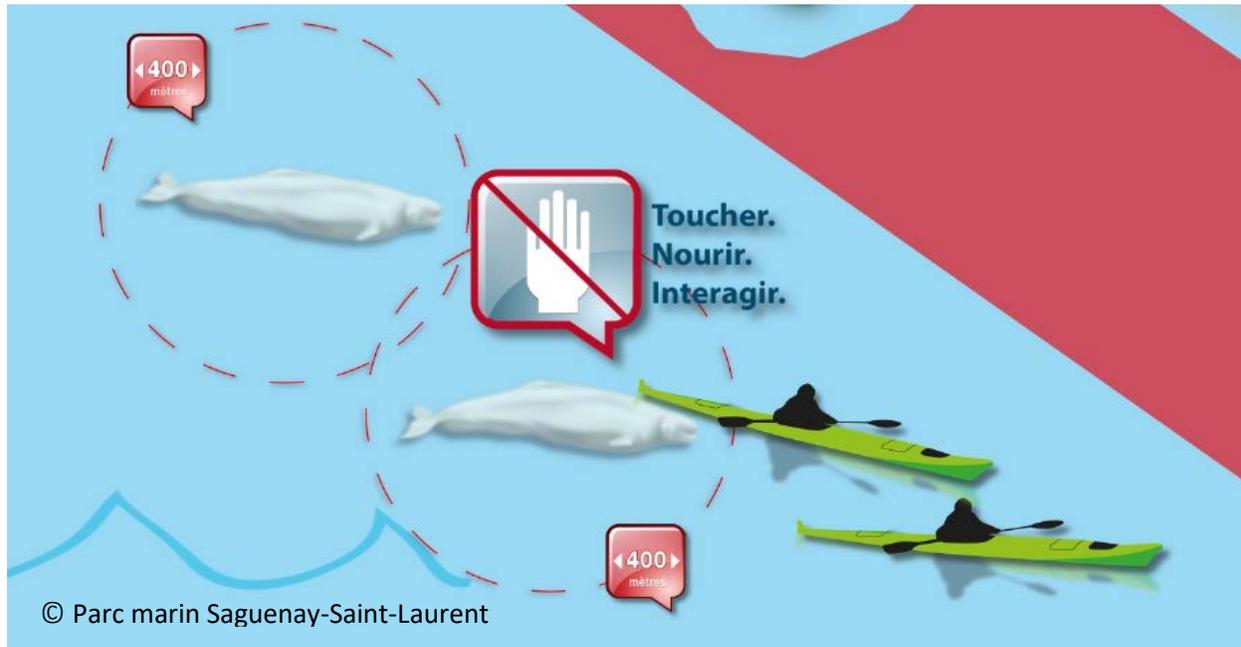
1. Ne cherchez pas à approcher les bélugas et **GARDEZ 400 mètres** de l'animal. Ne pas se laisser pousser par le vent et les courants vers les troupes.



2. **RALENTISSEZ** et éloignez-vous en gardant une distance d'au moins 400 mètres entre votre embarcation et les bélugas. Ne pas passer dans les troupes de bélugas.



3. Si un béluga s'approche de votre embarcation, **ÉLOIGNEZ-VOUS LENTEMENT** et avec vigilance. Ne pas toucher, nourrir ou interagir avec l'animal.



4. Ne vous arrêtez pas dans un troupeau. Continuez de pagayer pour vous éloigner à plus de 400 mètres de tous les bélugas. Gardez un cap constant et ne pas changer constamment de direction.



Références

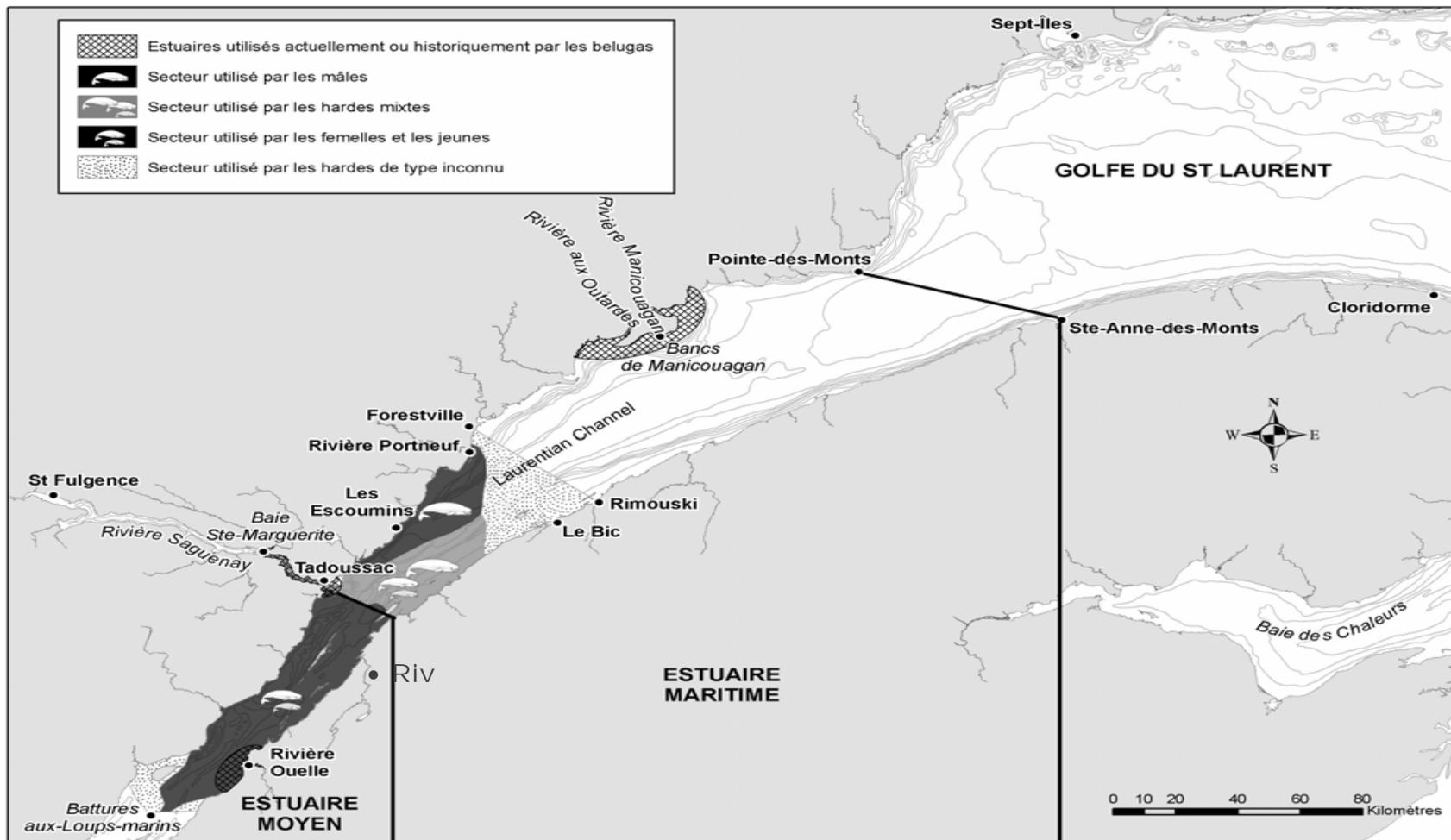
Alliance Éco-baleine. 2014. Résumé de la situation des bélugas du Saint-Laurent. Feuille explicatif destiné à l'attention des gens de l'industrie des excursions aux baleines dans le parc marin.

MPO. 2014. Situation du béluga (*Delphinapterus leucas*) de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent. Secr. can. de consult. sci. du MPO. Avis sci. 2013/076).

MPO. 2010. Avis sur la désignation de l'habitat essentiel des bélugas du Saint-Laurent (*Delphinapterus leucas*). Secr. can. de consult. sci. du MPO. Avis sci. 2009/070)

Annexe 1

Aire de répartition des différents groupes de bélugas du Saint-Laurent



Annexe 2

Autres populations de béluga et leur statut

1. Béluga / Population de la baie d'Ungava

Statut : En voie de disparition

Dernier examen ou dernière modification : Mai 2004 (Aucune modification)

Présence au Canada : Québec, Océan Arctique, Océan Atlantique

2. Béluga / Population de l'est de la baie d'Hudson

Statut : En voie de disparition

Dernier examen ou dernière modification : Mai 2004 (Dans une catégorie de risque plus élevé)

Présence au Canada : Nunavut, Québec, Océan Arctique, Océan Atlantique

3. Béluga / Population de la baie Cumberland = Béluga (Population du sud-est de l'île de Baffin et de la baie Cumberland)

Statut : Menacée

Dernier examen ou dernière modification : mai 2004 (Réorganisation)

Présence au Canada : Nunavut, Océan Arctique

4. Béluga / Population de l'est du Haut-Arctique et de la baie de Baffin = Béluga (Population de l'est du haut Arctique et de la baie de Baffin)

Statut : Préoccupante

Dernier examen ou dernière modification : Mai 2004 (Aucune modification)

Présence au Canada : Nunavut, Océan Arctique

5. Béluga/ Population de l'ouest de la baie d'Hudson

Statut : Préoccupante

Dernier examen ou dernière modification : Mai 2004 (Réorganisation)

Présence au Canada : Nunavut, Manitoba, Ontario, Océan Arctique, Océan Atlantique

6. Béluga / Population de l'est de la mer de Beaufort = Béluga (Population de la mer de Beaufort et de l'océan Arctique)

Statut : Non en péril

Dernier examen ou dernière modification : mai 2004 (Aucune modification)

Présence au Canada : NT, Océan Arctique

http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct1/SearchResult_f.cfm?commonName=b%C3%A9luga&scienceName=&Submit=Soumettre